AR PREFECTURE

063-200070712-20180920-20180920_21-DE Regu le 02/10/2018



DÉLIBÉRATION

N° 20180920-21

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président Date de la convocation: 13 septembre 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 septembre 2018 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT Bernard GARCIA à Tony BERNARD Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD Gérard BAUREZ à Martine MUNOZ Bernard LORTON à Ludovic COMBE

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Daniel LAFAY, Jean-Pierre DUBOST,

Conseiller suppléant ayant voix délibérante : Christian GENEST

André IMBERDIS, Claude NOWOTNY, Carine BRODIN

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

CONVENTION DE COOPÉRATION ET D'EXPLOITATION **DU CENTRE DE TRANSFERT DE THIERS**

Rapporteur: Olivier CHAMBON, Vice-Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

48

Suppléants ayant voix délibérantes :

1

Conseillers représentés :

5

Total votants:

54

AR PREFECTURE

063-200070712-20180920-20180920_21-DE Regu le 02/10/2018

Vu l'arrêté préfectoral n°1702559 du 27 décembre 2017 autorisant la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne à adhérer au VALTOM à compter du 1^{er} janvier 2018 ; **Vu** l'article L5721-6-1 du CGCT, qui entraine la mise à disposition du VALTOM le centre de transfert de Thiers pour l'exercice de la compétence traitement des déchets ménagers.

Considérant que le VALTOM souhaite confier l'exploitation de ce centre de transfert à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, moyennant une compensation financière couvrant les charges d'exploitation en régie de cet équipement ;

Considérant qu'il convient d'encadrer ce partenariat par une convention de coopération et d'exploitation.

Ayant entendu l'exposé qui précède, le Président invite l'assemblée à débattre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention de coopération et d'exploitation,
- Autorise le Président à signer la convention et tous documents relatifs à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 54
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54

Conseillers présents : 49 Pour : 54 Représentés : 5 Contre : Non-participation :

Abstentions:

Pour ampli<mark>ation</mark> certifiée conforme, Le Président,

> Tony BERNARD, Maire de Châteldon

